

Site de Radinghem
Formation continue
Formation certifiante de niveau 3
Formation en blocs de compétences

Certificat d'Aptitude Professionnelle Jardinier Paysagiste

Public :

Stagiaire souhaitant développer ses compétences dans l'entretien des espaces verts et ou des jardins, en exécutant des travaux d'aménagement (drainage), d'arrosage, décoration, plantation des végétaux d'ornement.

Objectifs visés :

Etre capable de :

- organiser son travail,
- réaliser des travaux d'aménagement,
- réaliser des travaux d'entretien,
- communiquer en situation professionnelle,
- entretenir le matériel et les équipements.

Conditions d'admission, prérequis :

Pas de conditions d'admission.

Modalités d'accès :

Entretien - Test de positionnement.

Délais d'accès :

Inscription selon planification des sessions et places disponibles.

Durée de l'action et modalités d'alternance :

Formation sur 1 an.

800 heures de formation en centre/ 385 heures en entreprise.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles: assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Un accompagnement personnalisé :

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque stagiaire par un formateur référent,
- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- Plateaux techniques : Terrain de mise en pratique ; Matériel/machines motorisées
- Centre de Documentation et d'Information.

- Centre De Ressources.
- Salles informatiques.
- Accès PMR.

Contenu de la formation : 7 modules

3 MODULES GÉNÉRAUX :

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.
- Interagir avec son environnement social.

4 MODULES PROFESSIONNELS :

- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements.
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux.

Dispositif d'évaluation de l'action :

Unités Capitalisables à acquérir lors d'un entretien d'explicitation d'une situation professionnelle vécue en entreprise ou en centre de formation, organisé par l'équipe pédagogique (validées par un jury officiel).

Validation du diplôme :

Le diplôme est validé si les 7 compétences sont acquises.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Les UC obtenues restent valables à vie jusqu'à l'obtention de la totalité du diplôme.

Tarifs / Financements :

Formation prise en charge dans le cadre du Plan de Régional de formation.

Rémunération :

Selon statut, rémunération possible.

Débouchés :

Jardinier(ère) paysagiste. Agent(e) d'entretien des parcs et jardins.

Poursuite de formation possible :

Bac pro Aménagement paysagers, BP Aménagements paysagers, différents Certificats de Spécialisation en rapport avec le domaine d'expertise.

Contact :

Secrétariat : **Ludivine FRAMERY** – tel : 03 21 41 01 22

MAIL : cfppa.radinghem@educagri.fr

Renseignements pratiques :

- Restauration

